

Feuillelet d'information

ENTENTE SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

ENTREPRENEURS QUI SOUMISSIONNENT À DES APPELS D'OFFRES OU QUI PARTICIPENT À DES PROJETS DE CONSTRUCTION EN ONTARIO

Quatre étapes à franchir

1. **Enregistrez votre entreprise auprès du ministère des Services gouvernementaux (MGS) de l'Ontario de l'une ou l'autre des façons suivantes :**

En personne - Les noms commerciaux peuvent être recherchés, enregistrés, mis à jour ou annulés (révocation d'un enregistrement) en personne de 8 h 30 à 17 h durant les jours d'affaires normaux au bureau de la Direction des compagnies et des sûretés mobilières à Toronto. Pour une demande effectuée en personne, le MGS délivrera un numéro d'identification à un entrepreneur québécois dans un délai d'un jour ouvrable, pourvu que celle-ci soit complète et conforme aux exigences.

Adresse :

Ministère des Services gouvernementaux

Direction des compagnies et des sûretés mobilières
375, avenue Université, 2^e étage
Toronto, (Ontario)
M5G 2M2

Téléphone :

Toronto : 416 314-8880
(sans frais) : 1 800 361-3223
ATS (malentendants) : 416 212-1476

Par la poste - Une demande d'enregistrement des entreprises de l'Ontario peut être téléchargée (<http://www.gov.on.ca/GOPSP/fr/graphics/054574.pdf>) et postée pour être traitée. Les frais relatifs à un formulaire d'enregistrement ou de renouvellement de nom commercial envoyé par la poste sont de 80 \$ payables par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances. Un service de recherche de nom commercial par courrier est aussi disponible. Il faut compter 12 \$ de frais supplémentaires pour se prévaloir de ce service.

En ligne - Le site Web Entreprises branchées de l'Ontario vous donne accès à [l'application intégrée de services aux entreprises](#). Cette application permet aux entrepreneurs de présenter une demande électronique pour :

- l'enregistrement ou le renouvellement d'un nom commercial,
- la taxe de vente au détail (TVD),
- l'impôt-santé des employeurs (ISE),
- la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

Les frais d'enregistrement ou de renouvellement du nom commercial sont de 60 \$ payables par carte Master Card, American Express ou Visa. Vous recevrez votre permis principal d'entreprise immédiatement lorsque vous complétez avec succès votre enregistrement de nom commercial en ligne pendant les heures notées. Vous recevrez votre permis par la poste dans les deux semaines lorsque vous renouvelez le nom commercial de l'entreprise. Les demandes auprès de la TVD, de l'ISE et de la CSPAAT seront envoyées directement et les représentants de ces programmes communiqueront directement avec vous.

2. Enregistrez-vous auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Par la poste - Remplir le formulaire « Inscription de l'employeur » et postez-le à la CSPAAT :

Commission de la sécurité professionnelle et
de l'assurance contre les accidents du travail

200, rue Front Ouest
Toronto, (Ontario)
M5V 3J1

Par télécopieur - Remplir le formulaire « Inscription de l'employeur » et le télécopier à la CSPAAT :

Toronto : 416 344-4684
(sans frais) : 1 888 313-7373

En ligne - Le site Web Entreprises branchées de l'Ontario vous donne accès à [l'application intégrée de services aux entreprises](#). Cette application permet aux entrepreneurs de présenter une demande électronique pour :

- l'enregistrement ou le renouvellement d'un nom commercial,
- la taxe de vente au détail (TVD),
- l'impôt-santé des employeurs (ISE),
- la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

3. Enregistrez-vous auprès de la Direction de la taxe de vente au détail du ministère des Finances de l'Ontario.

Les entrepreneurs qui n'ont pas de lieu d'affaires permanent en Ontario doivent s'inscrire à la Direction de la taxe de vente au détail du ministère des Finances et fournir une garantie de paiement de la taxe de vente au détail équivalant à 4 % du montant de chaque contrat de construction qui leur est attribué en Ontario.

La garantie peut être donnée en argent comptant sous forme de chèque certifié, de lettre de crédit ou de cautionnement. Si l'entrepreneur omet de s'inscrire et de fournir une garantie, son client peut retenir 4 % de tous les montants qu'il lui doit et verser les sommes retenues au ministre des Finances de l'Ontario.

À la fin du contrat, l'entrepreneur doit remplir une déclaration fournie par la Direction de la taxe de vente au détail. Si l'entrepreneur a donné une garantie en argent comptant ou sous

forme de chèque certifié, il doit combler tout paiement insuffisant ou se faire rembourser toute somme versée en trop. Si l'entrepreneur a consigné un cautionnement, celui-ci est débité jusqu'à ce que la taxe exigible ait été acquittée en entier.

Pour s'inscrire à la Direction de la taxe de vente au détail et obtenir plus d'information sur la consignation d'un cautionnement, les entrepreneurs doivent communiquer avec :

Ministère des Finances

Bureau de la taxe de vente au détail
Registre central
35, rue King West C. P. 623
Oshawa (Ontario) L1H 8H7

Téléphone : 905 433-6170
(sans frais) : 1 800 265-2587 (en Ontario seulement)
Télécopieur : 905 433-5433

Dans la région d'Ottawa-Carleton, les demandes de renseignements (mais non les inscriptions) peuvent être adressées au :

Ministère des Finances

Bureau de la taxe de vente au détail
1355, rue Bank, 3^e étage
Ottawa (Ontario) K1H 8K7

Téléphone : 613 523-9760
(sans frais) : 1 800 267-9745 (en Ontario seulement)
Télécopieur : 613 239-1582

En ligne - Le site Web Entreprises branchées de l'Ontario vous donne accès à [l'application intégrée de services aux entreprises](#). Cette application permet aux entrepreneurs de présenter une demande électronique pour :

- l'enregistrement ou le renouvellement d'un nom commercial,
- la taxe de vente au détail (TVD),
- l'impôt-santé des employeurs (ISE),
- la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

4. Enregistrez-vous auprès de la Commission des normes techniques et de la sécurité de l'Ontario (CNTS).

L'entrepreneur québécois qui veut effectuer des travaux en Ontario dans l'un des domaines de construction suivants doit s'enregistrer auprès de la CNTS :

- manutention d'essence,
- appareils de levage (installation, modification et entretien d'appareils de levage),
- énergie,
- installation d'équipement (qui requiert des travaux de soudure, de tuyauterie ou d'autres appareils sous pression).

La CNTS effectuera l'enregistrement d'un entrepreneur québécois dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception d'une demande, pourvu que celle-ci soit complète et conforme aux exigences.

Par la poste :

Technical Standards & Safety Authority

14th Floor, Centre Tower
3300 Bloor Street West
Toronto (Ontario)
M8X 2X4

Par téléphone :

1 877 682-8772

En ligne :

Consultez le site Internet de la Commission des normes techniques et de la sécurité (en anglais seulement) à l'adresse suivante : <http://www.tssa.org/>.

N. B. – Entrepreneur en électricité : enregistrez-vous auprès de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE).

Tout entrepreneur qui désire effectuer des travaux d'électricité en Ontario doit de plus s'enregistrer auprès de l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE).

Par téléphone :

1 877 372-7233

En ligne :

Consultez les sites Internet (en anglais seulement) de l'OSIE et de l'Electrical Contractor Registration Agency aux adresses suivantes :

<http://www.esainspection.net/index.php>

<http://www.esaecra.info/site/index.php>

Vous trouverez en annexe une liste de ministères, organismes et associations de l'Ontario.
--

Pour plus d'information

Pour obtenir de l'aide ou des renseignements d'ordre général, communiquez avec :

Le ministère du Travail

Service à la clientèle
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Renseignements généraux : 418 643-4817 ou 1 800 643-4817
Télécopieur : 418 528-0559
Courriel : service_clientele@travail.gouv.qc.ca

Consultez également le site Internet du ministère du Travail :

http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/mobilite_main_d_oeuvre/index.html .

ANNEXE
LISTE D'ORGANISMES

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DE L'ONTARIO

<p>Ministère du Travail 1111 Prince of Wales Drive Ottawa (Ontario) K2C 3T2 Tél. : 613 228-8050 (sans frais) : 1 800 267-1916 Télé. : 613 727-2900 Site Web : http://www.labour.gov.on.ca/index.html</p>	<p>Bureau de protection des emplois, ministère du Travail 2378 Holly Lane, bureau 202 Ottawa (Ontario) K1V 7P1 Tél. : 613 260-8351 (sans frais) : 1 888 998-9959 Télé. : 613 260-8369 Courriel : oqconstruction@mol.gov.on.ca Site Web : http://www.labour.gov.on.ca</p>
<p>Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) 1355, rue Bank, bureau 703 Ottawa (Ontario) K1H 8K7 Tél. : 613 731-7100 (sans frais) : 1 877 221-1220 Télé. : 613 731-4160 Site Web : www.edu.gov.on.ca</p>	<p>MFCU, bureau de Cornwall 55, rue Water Ouest, bureau L50 Cornwall (Ontario) K6J 1A1 Tél. : 613 938-9702 (sans frais) : 1 877 668-6604 Télé. : 613 938-6627</p>
<p>Ministère des Services gouvernementaux 393, avenue University, bureau 200 Toronto (Ontario) M5G 2M2 Tél. : 416 314-8880 (sans frais) : 1 800 361-3223 Télé. : 416 314-4812 Site Web : www.mgs.gov.on.ca</p>	<p>Entreprises branchées de l'Ontario Palais de justice, 2^e étage 161, rue Elgin Ottawa (Ontario) K2P 3T2 Tél. : 613 238-3630 (sans frais) : 1 800 565-1921 Télé. : 613 566-2234</p>
<p>Ministère des Finances Bureau de la taxe de vente au détail 33, rue King Ouest C. P. 623 Oshawa (Ontario) L1H 8H5 Tél. : 905 433-6004 (sans frais) : 1 800 263-7965 Télé. : 905 436-4445 Site Web : www.fin.gov.on.ca</p>	<p>Bureau fiscal régional d'Ottawa 1400 Place Blair, bureau 300 Ottawa (Ontario) K1J 8B8 Tél. : 613 746-9200 (sans frais) : 1 800 461-4909 Télé. : 613 842-3593</p>

ASSOCIATIONS D'ENTREPRENEURS DE L'ONTARIO

<p>Council of Ontario Construction Associations 180, rue Dundas Ouest, bureau 2001 Toronto (Ontario) M5G 1Z8 Tél. : 416 968-7200 Télé. : 416 968-0362 Site Web : www.coca.on.ca</p>	<p>Greater Toronto Home Builders Association 20 Upjohn Road, bureau 100 North York (Ontario) M3B 2V9 Tél. : 416 391-3445 Télé. : 416 391-2118 Site Web : www.newhomes.org</p>
<p>Ontario General Contractors Association 6299 Airport Road, bureau 703 Mississauga (Ontario) L4V 1N3 Tél. : 905 671-3969 Télé. : 905 671-8212 Site Web : www.ogca.ca</p>	<p>Ontario Home Builder's Association 20 Upjohn Rd. North York (Ontario) M3B 2V9 Tél. : 416 443-1545 (sans frais) : 1 800 387-0109 Télé. : 416 443-9982 Site Web : www.homesontario.com</p>
<p>L'Association de la construction d'Ottawa 196, avenue Bronson Ottawa (Ontario) K1R 6H4 Tél. : 613 236-0488 Télé. : 613 238-6124 Site Web : www.oca.ca</p>	<p>Ottawa Carleton Home Builders Association 30, Concourse Gate, bureau 203 Nepean (Ontario) K2E 7V7 Tél. : 613 723-2926 Télé. : 613 723-2982 Site Web : www.ochba.com</p>
<p>Electrical Contractors' Association of Ottawa 86, avenue Greenfield Ottawa (Ontario) K1S 0X7 Tél. : 613 238-1124 Télé. : 613 238-8194 Site Web : www.ecaottawa.org</p>	<p>L'Association des entrepreneurs en mécanique d'Ottawa 280, rue Albert, bureau 804 Ottawa (Ontario) K1P 5G8 Tél. : 613 232-0492 Télé. : 613 235-2793 Site Web : www.mcac.ca</p>

AUTRES ORGANISMES DE L'ONTARIO

<p>Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) 99, rue Metcalfe, bureau 700 Ottawa (Ontario) K1P 1E8 Tél. : 613 237-8840 (sans frais) : 1 800 267-9601 Téléc. : 613 239-3435 Site Web : www.wsib.on.ca</p>	<p>Tarion Warranty Corporation 1145 Hunt Club Road Ottawa (Ontario) K1V 0Y3 Tél. : 1 877 982-7466 Téléc. : 1 877 664-9710 Site Web : www.tarion.com</p>
<p>Association ontarienne de la sécurité dans la construction (CSAO) 21 Voyager Court South Etobicoke (Ontario) M9W 5M7 Tél. : 416 674-2726 (sans frais) : 1 800 781-2726 Téléc. : 416 674-8866 Site Web : www.csao.org</p>	<p>Office de la sécurité des installations électriques (OSIE) 155A, boulevard Matheson Ouest, bureau 200 Mississauga (Ontario) L5R 3L5 Tél. (Grand Toronto) : 905 712-7870 Tél. (la province) : 705 541-8407 Téléc. : 705 941-9475 Entrepreneurs : 1 800 249-4583</p>
<p>Office de la sécurité des installations électriques Bureau d'Ottawa 111 Colonnade Road, bureau 200 A Ottawa (Ontario) K2E 7M3 Tél. : 613 913-3685 Téléc. : 613 832-4006 Site Web : www.esasafe.com</p>	<p>Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS) Centre Tower, 14^e étage 3300, rue Bloor Ouest Toronto (Ontario) M8X 2X4 Tél. : 416 734-3300 (sans frais) : 1 877 682-8772 Téléc. : 416 231-4903</p>
<p>Provincial Building and Construction Trades Council of Ontario 65 International Boulevard, bureau 206 Toronto (Ontario) M9W 6L9 Tél. : 416 670-8887 Téléc. : 416 670-8882 Site Web : http://www.ontariobuildingtrades.com</p>	<p>Conseil des métiers syndiqués de la construction de l'Est de l'Ontario et de l'Ouest du Québec 2100 Thurston Drive, bureau 3 Ottawa (Ontario) K1G 4K8 Tél. : 613 739-5944 Téléc. : 613 739-5945 Courriel : unionizedbuildingtrades@hotmail.com</p>
<p>Portail d'information sur les milieux de travail de l'Ontario : http://www.serviceontario.ca/workplacegateway/francais/index.htm</p>	